



Discothèque enfumée avec l'accord de la gendarmerie

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 25 avril 2012

Bonjour,

Samedi soir j'étais d'enterrement de vie de jeune fille, nous sommes allées en discothèque à Yvetot dans le 76 à coté de Rouen, à ma grande surprise tout le monde fumait, j'ai demandé au barman pourquoi tout le monde fumait, il m'a répondu que ici on le tolérait, je lui ai répondu mais vous n'êtes pas la loi, ensuite en sortant de cet endroit nous avons demandé à la caissière pourquoi tout le monde fumait et que nous allions les dénoncer.

Elle a répondu que les gendarmes le savaient et qu'ils ne disaient rien que de toute façon c'était pas la peine de se fatiguer car ce n'était pas la première menace et que ça ne changeaient rien car on ne peut pas empêcher les clients de fumer, je lui ai dit alors pourquoi dans les autres boites ils y arrivent

J'ai été consternée car d'après eux ils sont soutenu par l'autorité, je n'arrive pas à comprendre merci de me répondre cordialement

Mlle B

Réponse :

Nous allons tenter de vérifier l'existence d'une tolérance coupable des agents de contrôle. S'il s'avérait qu'elle existe réellement, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir un [témoignage officiel](#) dans lequel vous reprendrez les termes de votre question (ci-dessus) en les recopiant sous une forme plus officielle sans oublier de préciser la date et l'heure de votre passage dans la discothèque. Si vous étiez nombreuses, il vous sera facile d'obtenir un ou deux témoignages supplémentaires.

Ces témoignages nous permettraient, le cas échéant, d'introduire une instance en justice pour laquelle nous ne vous demanderions aucune participation en dehors de nous informer de l'évolution du dossier. Ces témoignages devront nous parvenir à l'adresse suivante : DNF 5, passage Thiéré 75011 PARIS